



Conférence de presse OFAP

Zurich, 25 mai 2007

Partie 3 : Perspective OFAP

Exposé de Monica Mächler
Directrice Office fédéral des assurances privées OFAP

Potentialité d'intégration du SST et de la fortune liée

Sur la base des deux instruments que sont le SST et la fortune liée, dont le premier est un nouveau développement et le second a été fortement actualisé, l'on peut très bien expliquer les questions que nous voulons aborder dans le projet « Surveillance intégrée ». Les deux instruments concernent le bilan, la couverture des engagements actuariels étant au premier plan pour la fortune liée alors que pour le SST, c'est le besoin de capital propre et sa couverture selon une évaluation orientée sur le marché de l'ensemble du bilan qui l'est. Dans le projet „Surveillance des assurances intégrée“ nous nous posons la question de savoir si l'approche orientée vers le marché du SST ne pourrait pas être transposée à la fortune liée ou si, dans certains domaines, une optique statutaire est indispensable. En outre, il faut se demander s'il est possible, compte tenu du SST, de renoncer au calcul de Solvabilité I à l'échéance du régime transitoire, à fin 2010. Enfin, il faut se poser la question de savoir s'il est possible de renoncer à des limitations en pourcentages des placements dans la fortune liée. En plus, la situation financière de l'entreprise devrait être présentée de manière intégrée aussi bien pour ce qui est de la constitution des réserves qu'en ce qui concerne le capital propre.

Deuxième échelon de l'intégration

Permettez-moi de porter encore un regard sur le deuxième échelon de l'intégration qui a été mentionné, à savoir le niveau de la collaboration entre autorités de surveillance dans les rapports internationaux. De nombreux Etats investissent aujourd'hui des moyens importants dans le développement du droit de surveillance. C'est ainsi que l'on doit s'attendre à une poussée importante provenant de la Solvency II Framework, Directive de l'UE annoncée pour juillet 2007. En outre, la surveillance des groupes et des conglomérats d'assurance actifs au niveau multilocal nécessite une collaboration devenant toujours plus étroite entre autorités de surveillance, avec une définition des rôles claire. Des échanges étroits ont lieu avec les autorités compétentes de l'UE, des Etats européens, de la National Association of Insurance Commissioners américaine, de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS), de l'OCDE, ainsi que d'autres organisations. Notre objectif est d'intervenir de manière active auprès des instances compétentes, mais dans le même temps d'acquérir de nouvelles connaissances et, dans la mesure où cela est judicieux, de les relier à notre système de surveillance.

Ce qui est au premier plan pour l'OFAP, c'est que des protocoles de collaboration clairs soient développés pour l'interaction entre autorités de surveillance suisses et étrangères pour réaliser une surveillance transfrontières efficiente des groupes et des conglomerats d'assurance actifs multilocalement. Cela vaut en particulier pour la reconnaissance de l'OFAP comme surveillant de groupe (« Lead Supervisor ») pour les groupes d'assurance dirigés à partir de la Suisse. Depuis l'année dernière, l'OFAP a obtenu la reconnaissance en tant que Lead Supervisor au niveau européen pour trois groupes d'assurance.

Le troisième niveau d'intégration : FINMA

Et maintenant à propos de la FINMA. Comme on le sait, nous sommes sur le chemin menant à la nouvelle autorité de surveillance intégrée des marchés financiers FINMA. La loi sur la surveillance des marchés financiers (LAUFIN) qui fait actuellement l'objet des débats parlementaires prévoit une intégration de la Commission fédérale des banques, de l'Office fédéral des assurances privées et de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent au sein d'une autorité qui doit revêtir la forme d'un établissement de droit public indépendant, désigné par l'appellation FINMA. Le projet de loi prévoit que les autorités mentionnées soient intégrées mais que dans le même temps la surveillance soit exercée selon les lois spécifiques aux divers secteurs.

Du point de vue de l'OFAP, il est primordial que l'intégration des diverses autorités renforce les conditions cadres de la place financière suisse et que les synergies soient entièrement utilisées. Dans le même temps, il faut tenir compte de manière équilibrée des profils de risque en partie différents des activités à surveiller.

Perspective

Comme indiqué, les étapes que l'OFAP doit aborder dans les prochains mois et années sont à la fois stimulantes et intéressantes. En effet, le chemin pris n'accroît pas seulement les exigences réglementaires que l'industrie de l'assurance doit remplir quant à la conscience des risques et à la transparence, mais augmente aussi les exigences posées à une surveillance des assurances intégrée.

Pour une autorité de la taille de l'OFAP, ces exigences ne peuvent être satisfaites que par des mesures ciblées et complémentaires. L'étranglement des ressources financières et personnelles de l'OFAP nécessite dès lors un transfert de savoir-faire efficient et le recours à des collaboratrices et collaborateurs hautement qualifiés. Avec l'augmentation de l'effectif du personnel d'environ 30 postes approuvée par le Parlement à fin 2005, l'OFAP est certes désormais en mesure d'aborder dans une première phase la transposition de la LSA, nouvelle et exigeante, en étant mieux doté. L'équipe est engagée et, comme vous l'avez constaté aujourd'hui, également prête à aborder activement les nouveaux défis.

Mais si l'on considère l'environnement qui évolue de manière dynamique, les possibilités liées aux ressources demeurent toutefois limitées. C'est pourquoi, compte tenu de l'abondance des nouvelles tâches et du maintien de tâches nécessitant des investissements importants en temps comme le contrôle préalable des produits dans les domaines des assurances-maladie complémentaires et de l'assurance collective sur la vie, des mesures supplémentaires, en particulier pour augmenter l'efficacité, sont nécessaires.

En conclusion, l'on peut constater que la Suisse dispose d'un instrumentaire de surveillance des assurances moderne. Afin de faire face de manière adéquate à l'évolution dynamique du marché de l'assurance, il s'agit maintenant de faire avancer de manière ciblée l'intégration

du modèle de surveillance afin que l'efficacité des mesures réglementaires puisse continuer à être augmentée. La condition en est une collaboration avisée dans l'activité de surveillance aux plans national et international, mais aussi la disponibilité des entreprises d'assurance à s'adapter de manière conséquente, ainsi qu'avec la conscience des risques nécessaire et la transparence qui s'impose à une concurrence devenant plus intensive.